



Conseil national
de l'information statistique

PARIS, le 6 septembre 2010 - N°222/D130

Commission ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE

Réunion du 10 juin 2010

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	Erreur ! Signet non défini.
AVIS D'OPPORTUNITÉ	26

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Environnement et développement durable** le 10 juin 2010

1. Le Cnis prend acte du succès de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le CESE, le Meeddm et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD). Il formule le souhait que les indicateurs demandés aux collectivités locales et aux entreprises soient cohérents avec ceux de la SNDD.

Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les indicateurs territoriaux dans une commission *ad hoc* du Cnis. Il demande que le groupe technique chargé de préciser certains concepts, d'améliorer les indicateurs retenus et de travailler sur ceux laissés en « *pouponnière* » présente le résultat de ses travaux en 2011 lors de réunions de la commission de concertation.

2. Le Conseil réaffirme l'importance d'une diffusion ambitieuse et soignée du tableau de bord ainsi défini par ces indicateurs. Ce tableau de bord et sa mise à jour annuelle deviendra ainsi une référence dans les débats sur notre développement comme l'a demandé l'avis du CESE. Il souhaite qu'une nouvelle conférence soit organisée en 2012, avant la mise en place de la nouvelle SNDD et après la diffusion des IDD européens.
3. Le Conseil salue les travaux réalisés par l'Insee, le SOeS et l'Ademe pour mesurer le contenu en carbone de la demande finale (consommation par catégorie de ménages et contenu du caddy). Il soutient les travaux engagés qui permettront d'évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale : comptes de flux de matières, coûts non payés des impacts environnementaux, coûts d'épuisement des ressources naturelles.
4. Le Conseil a pris bonne note de la mise en œuvre du règlement européen en matière de statistique sur les déchets et des progrès restant à faire. Il exprime le vœu que les développements nouveaux envisagés ne conduisent pas à la mise en place de nouvelles enquêtes lourdes pour les entreprises.
5. Le Conseil se félicite des progrès réalisés par les différentes composantes du SSP (SOeS, Insee, Dares, Drees, SSM-agriculture) pour prendre en compte le développement durable dans les opérations statistiques. Il soutient particulièrement les projets d'enquêtes sur la maîtrise de l'énergie dans les logements et sur la prise en compte du développement durable par les entreprises.

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Environnement et Développement Durable
- 10 juin 2010 -

Président : Philippe CUNEO, président de la Commission par intérim

Rapporteurs : Claire PLATEAU, Insee – Bruno TRÉGOUET, SOeS

Responsables de la Commission : Pascale CAUDRON (01.41.17.50.79)
Françoise DUSSERT (01.41.17.52.62)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Suites données à la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier 2010 - Bruno TRÉGOUET 7
- II. Mesure de l'empreinte carbone dans la consommation par catégorie de ménages (Insee/SOeS) : mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz..... 9
- III. Bilan de la mise en œuvre du règlement européen en matière de statistique sur les déchets - Xavier Ghewy, SOeS..... 15
- IV. Prise en compte du développement durable par le service statistique public – Claire Plateau 17
- V. Proposition d'avis - Françoise Dussert..... 24
- VI. Examen pour avis d'opportunité d'un projet d'enquête 24

LISTE DES PARTICIPANTS

Amena	AIDI	MEEDDM - DGIMT
Sophie	AMMANN	Consultante indépendante
Maël	ANDRIEU	MEEDDM - DGEC
Claude	BASCOMPTE	Amis de la terre
André	BAUDELET	Crédit agricole SA
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Jean-Pierre	BOMPARD	CFDT
Jacques	BREGÉON	Président du Comité opérationnel Éducation du Grenelle
Bernard	BRILLET	MEEDDM - CGEDD
Jean-René	BRUNETIERE	MEEDDM - CGEDD
Pascale	CAUDRON	Cnis
Caroline	CAVADINI	Délégation générale de l'Outre Mer
Louis	CAYEUX	FNSEA
Denis	CHANTEUR	VEOLIA EAU
Philippe	CUNEO	Cnis
Philippe	DA COSTA	CESE
Corinne	DAUCHY	Banque de France
Michel	DAVID	MEEDDM CGDD
Valérie	de ROBILLARD	KEPLER
Inken	DECHOW	L'OREAL - WORLDWIDE
Arnaud	DU CREST	SEM régional Pays de la Loire
Sébastien	DUPUCH	CGT FO
Françoise	DUSSERT	Cnis
Jean-Marc	FREMONT	Inventaire forestier national
Adrien	FRIEZ	MEEDDM - CGDD - SOeS
Jean-Michel	GAUTHERON	CESR Aquitaine
Alain	GELY	Insee
Xavier	GHEWY	MEEDDM - CGDD - SOeS
Françoise	GOURIO-MOUSEL	Association 4D
Patrice	GRÉGOIRE	MEEDDM - CGDD - SOeS
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
André-Jean	GUERIN	ACFCI
Ghislaine	HIERSO	Association Orée
Patrice	JACQUET	Banque de France
Jean-Louis	JANIN	Association « Terre Démocrate »
Florence	JANY-CATRICE	Clersé, Université Lille 1
Franck	JESUS	ADEME
Laurent	JOLIA-FERRIER	Mesurer le développement durable SARL
Patrick	JOLIVET	BMJ Ratings
Éric	JOURNAUX	Ministère de la Santé et des Sports
Catherine	LAPIERRE	Secrétariat de rédaction encyclopédie DD, 4D
Anne	LE PELTIER MARC	Association Française du Gaz
Valery	LEMAITRE	MEEDDM CGDD
Fabrice	LENGLART	Insee
Marie	LIDDELL	SNCF

Grégory	MARLIER	Conseil régional -Pas de calais
Alain	MÉCHINEAU	CNDP
Louis	MEURIC	MEEDDM - CGDD - SOeS
Christian	MILITON	ADEME
Valéry	MORARD	MEEDDM - CGDD - SOeS
Guillaume	MORDANT	MEEDDM - CGDD - SOeS
Janick	MOREL	FranceAgriMer
José	MUNOZ	SUEZ Environnement
Bernard	NANOT	MEEDDM - CGDD - SOeS
Frédéric	NAUROY	MEEDDM - CGDD - SOeS
Annie	PELLUET	AFT IFTIM
Claire	PLATEAU	Insee
Carla	SAGLIETTI	CESE
Danielle	SAUTEREL	Conseil régional d'Ile-de-France
Christine	SCHMITTE	La Française des jeux
Pascal	TEBOUL	SNCF
Bruno	TREGOUET	MEEDDM - CGDD - SOeS
Martine	TROFLEAU	Association 4D
Claire	TUTENUIT	EPE
Michel	VEILLARD	Conseil supérieur de l'ordre experts comptables
Dalila	VIENNE	Autorité de la statistique publique
Laurence	WAGNER	Direction de l'information légale et administrative

EXCUSÉS

Philippe	AUDIC	CESR Pays de la Loire
François	BERTHELON	CESR Bourgogne
Fadwa	BENSETTA	Conseil régional du Centre
François-Nicolas	BOQUET	AFEP
Sophie	BLAISE	Museum national d'histoire naturelle
Alain	CHOUGUIAT	CAPEB-UPA
Jean-Claude	FRECON	Sénateur de la Loire
Denis	HOURDE	Communauté urbaine d'Arras
Philippe	LE CLEZIO	CESE - CFDT
Dominique	POLTON	CNAMTS
Frédéric	REISS	Mairie de Niederbronn les bains
Fabienne	ROSENWALD	SSP MIN ALIMENTA AGRICULTURE PECHE
Edouard	SALUSTRO	Cabinet Edouard Salustro
Julie	WITZ	CGPME

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Philippe CUNEO.

Introduction

Philippe CUNEO

La Commission Environnement et Développement Durable s'inscrit dans un contexte extrêmement chargé sur le plan des initiatives tant nationales qu'internationales.

Au niveau national, nous attendons la sortie très prochaine de la Stratégie Nationale du Développement Durable et des indicateurs qui l'accompagneront. La liste des indicateurs a été préparée par la Commission de concertation pilotée par le Cnis, le CESE et le CGDD.

Au niveau international, la Commission Statistique de l'OCDE réunie début juin a travaillé à la mise en œuvre des suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

Dans ce contexte, le rôle du CNIS en tant que lieu de débat et coordonnateur des initiatives en matière statistique est renforcé.

I. Suites données à la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier 2010 - Bruno TRÉGOUET

Bruno TRÉGOUET

La SNDD devrait être examinée en Conseil Interministériel du Développement Durable vers la fin du mois de juin ou début juillet et pourrait être rendue publique vers la mi-juillet. Parallèlement, nous souhaitons en profiter pour communiquer sur les indicateurs de développement durable.

Au cours de la conférence du 20 janvier, nous avons présenté un tableau de bord d'indicateurs de développement durable associés aux défis clés de la stratégie nationale de développement durable. Ces indicateurs résultaient d'une démarche de concertation menée de septembre à décembre 2009.

Nous avons ainsi établi un tableau de bord composé de 14 indicateurs phares associés aux 9 défis clés de la stratégie complétés par 4 indicateurs de contexte. Néanmoins, la présentation des défis de la SNDD a évolué depuis, les défis environnementaux ayant été placés après les défis économiques et sociaux selon les observations du CESE. Les indicateurs en revanche n'ont pas été modifiés.

Nous avons également défini 27 indicateurs de second niveau, eux-mêmes complétés par des indicateurs mis en « pouponnière », que nous ne sommes pas en mesure de calculer en l'état actuel de nos connaissances. Comme cela avait été convenu lors de la conférence, les travaux se poursuivent actuellement en vue d'améliorer la qualité de certains indicateurs et de compléter le tableau de bord.

Les actes de la conférence ont été mis en ligne sur le site du CNIS et ont fait l'objet d'une édition papier du CESE. Par ailleurs, nous prévoyons d'éditer un livret tout public présentant de façon simple les indicateurs phares et les indicateurs contextuels après l'officialisation de la SNDD. Ce livret sera diffusé auprès des élus et des responsables, voire du milieu scolaire.

Les indicateurs territoriaux du développement durable n'ont été traités que brièvement lors de la conférence. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur ces indicateurs depuis le 20 janvier. Par conséquent, nous proposons d'y consacrer une rencontre, par exemple en réunissant la Commission Développement Durable et la Commission Territoires du CNIS. Cette réunion se tiendrait en fin d'année ou début 2011.

Parallèlement, un groupe de travail technique composé des services statistiques producteurs sera chargé d'améliorer les indicateurs nationaux déjà retenus, de préciser certains concepts et de travailler sur les indicateurs mis en « pouponnière ». Nous envisageons de présenter les travaux de ce groupe technique à une Commission de concertation analogue à celle de 2009. La Commission de concertation se réunirait en

mars et décembre 2011, en vue d'organiser une conférence nationale en 2012. Cette conférence serait articulée avec les nouveaux indicateurs européens du développement durable et la préparation de la nouvelle SNDD.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

A propos des indicateurs territoriaux, nous nous préoccupons de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPEC). Celle-ci est actuellement malmenée au niveau national et souvent reléguée au dernier plan. Pour nous, il est nécessaire de cartographier l'existence ou non d'une GPEC territoriale entreprise par entreprise. Cette cartographie pourrait ensuite être utilisée pour définir collectivement l'image des territoires. Dans la zone rurale de Bure dans la Meuse par exemple, il est prévu d'enfouir des déchets radioactifs et de créer une zone de captation du carbone liée au bassin sidérurgique de Gandrange. Cette zone risque de devenir une zone « poubelle » si nous ne lui donnons pas une autre image. C'est une question qui nous paraît importante et sur laquelle nous sommes disposés à travailler.

Claude BASCOMPTE, Amis de la terre

Lors de la Commission de concertation sur les indicateurs, nous avons émis des propositions qui se différencient nettement des options que vous aviez retenues. Par ailleurs, nous souhaitons une consultation avant de figer le tableau de bord. Or le tableau de bord que vous avez retenu est annexé au document de stratégie nationale du développement durable. Par conséquent, quelle est la nature des améliorations que vous envisagez d'y apporter ? Est-il prévu de revoir le tableau de bord en tenant compte des principes énoncés par les Amis de la terre dans le courrier que nous avons adressé à Monsieur Le Clézio au moment de la Commission de concertation, sachant qu'à ma connaissance, ces principes que nous considérons comme importants n'ont pas été retenus ?

Florence JANY-CATRICE, Clersé, Université Lille 1

Je me réjouis que la Commission de concertation poursuive ses travaux en 2011, certains de ses membres ayant regretté qu'elle ne puisse travailler que quatre mois en 2009. Néanmoins, vous semblez présenter comme acquis un découplage entre les dispositifs techniques d'une part et la concertation de l'autre. Or la question des indicateurs ne se limite jamais à des enjeux techniques mais comporte toujours une dimension politique au sens noble du terme. Par conséquent, je souhaiterais savoir quel sera le rôle de la Commission de concertation sous l'angle de ce découplage. Par ailleurs, un processus de concertation nécessiterait davantage que deux réunions, auquel cas la Commission risque de n'être qu'une commission d'information ou de consultation et non une commission de concertation permettant d'aboutir à un consensus entre les souhaits de chacun.

Louis CAYEUX, FNSEA

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les travaux visant à assurer l'adéquation entre les indicateurs de développement durable nationaux et les indicateurs européens ?

Philippe CUNEO

Nous pourrions effectivement envisager d'organiser une troisième réunion de la Commission de concertation en fonction de l'état d'avancement des travaux à l'issue de la première réunion.

Bruno TRÉGOUET

L'année dernière, nous avons défini les règles de l'arbitrage final de la Commission de concertation, sachant qu'avec une cinquantaine de membres, les divergences sont inévitables. Les Amis de la terre ne sont pas les seuls participants dont les propositions n'ont pas été retenues. Philippe Le Clézio avait répondu à cette problématique en expliquant qu'il souhaitait tendre vers un compromis qui soit aussi satisfaisant que possible pour la majorité des participants, tout en veillant à l'applicabilité des indicateurs. Tous les indicateurs proposés n'ont donc pas été retenus ou certains l'ont été en tant qu'indicateurs de second

niveau. Il avait été annoncé que l'arbitrage final reviendrait au Ministère et au Gouvernement, les indicateurs sélectionnés ayant vocation à être adossés à la stratégie nationale.

Pour le nouvel exercice que nous vous proposons, nous ne sommes pas soumis à ce stade aux mêmes contraintes qu'en 2009. L'exercice est donc beaucoup plus libre. Personnellement, je pense que nous devons être aussi ouverts que possible sur les indicateurs les plus pertinents. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que le nombre d'indicateurs final ne doit pas être trop important. En 2009, tous les membres de la Commission de concertation étaient d'accord sur ce principe. Or, si on avait retenu toutes les suggestions, on aurait abouti à un ensemble de 60 à 80 indicateurs. Nous avons donc été contraints d'effectuer une sélection parce que l'expérience montre que tous les tableaux de bord surchargés sont inutilisables et finissent par être abandonnés. Par ailleurs, il est possible d'échanger par mail entre les réunions de la Commission de concertation. Nous essaierons de ne pas créer de coupure entre le travail des techniciens et l'instance de concertation.

S'agissant de la cohérence avec le niveau européen, nous avons établi un planning qui se veut parallèle à celui des travaux du groupe piloté par Eurostat sur la mise en place des indicateurs européens de développement durable, groupe auquel l'Insee et le SOeS participent. Les indicateurs européens sont eux-mêmes calés sur la stratégie européenne de développement durable. Jusqu'à présent, nous avons choisi de retenir des IDD phares français qui soient quasiment identiques aux indicateurs phares européens. Ce choix pourra être rediscuté en 2011. En revanche, le principe selon lequel le tableau de bord doit contenir un nombre relativement restreint d'indicateurs ne me paraît pas négociable.

II. Mesure de l'empreinte carbone dans la consommation par catégorie de ménages (Insee/SOeS) : mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz

1. Présentation des premiers travaux sur la mesure de l'empreinte carbone de la consommation finale des ménages selon deux approches : macro et microéconomiques - Michel David, SOeS - Fabrice Lengart, Insee

a. Le choix de l'empreinte carbone

Michel DAVID

La Commission Stiglitz, dans le chapitre 3 consacré à l'environnement et au développement durable, examine un certain nombre d'approches en matière d'indicateurs de développement durable pour conclure que le concept d'empreinte écologique présente des vertus en termes de communication mais comporte également des limites. C'est pourquoi nous préconisons de reprendre l'empreinte carbone, qui contient une grande part de l'information contenue dans l'empreinte écologique et semble plus robuste. C'est également la position qu'avait préalablement défendue le CESE.

Auparavant, le SOeS avait conduit une étude sur l'empreinte écologique, à laquelle ont participé quelques ONG et quelques techniciens. Cette étude avait pour but d'analyser dans quelle mesure la méthode de l'empreinte écologique est transparente et reproductible et de lui appliquer des critères d'évaluation. Le SOeS avait conclu que l'empreinte écologique est pertinente du point de vue de la communication mais reste fragile.

Les principes de calcul de l'empreinte carbone feront l'objet d'une publication conjointe de l'Insee et du SOeS et d'une seconde publication du SOeS. Pour construire l'empreinte carbone, il est nécessaire de mobiliser les outils de la comptabilité nationale, notamment le tableau des entrées et sorties et des informations concernant les émissions de gaz à effet de serre par branche d'activité. Le rapprochement de ces deux types d'information permet de distinguer les émissions directes, imputables à la consommation d'énergie, des émissions indirectes liées aux intrants et aux consommations intermédiaires. Par exemple, la branche automobile est peu émettrice de gaz à effet de serre à première vue mais fait appel à de nombreuses autres branches fortement émettrices. L'empreinte carbone permet donc de distinguer les émissions directes des émissions indirectes. Elle permet également d'isoler la contribution de chacune des composantes dont la consommation des ménages, la consommation des entreprises, l'investissement des ménages et l'investissement des entreprises. Cette approche permet par exemple de montrer que la consommation des ménages représente 75 % des émissions de CO₂ pour 55 % du PIB.

Par conséquent, l'empreinte carbone est l'indicateur qui sera retenu pour illustrer le défi de la stratégie nationale de développement durable, climat et énergie propre.

Il convient par ailleurs de tenir compte de la forte contribution des importations à l'empreinte carbone. En effet, l'empreinte carbone d'un français s'élève à 9 tonnes de CO₂ par an si l'on tient compte des échanges extérieurs, soit environ 30% de plus que la quantité émise sur le territoire national. L'empreinte carbone offre donc une approche globale et solidaire tenant compte des émissions induites à l'étranger pour satisfaire la demande nationale.

b. Les émissions de CO₂ du circuit économique en France

Fabrice LENGART

L'étude sur les émissions de CO₂ du circuit économique en France a pour objectif de marier deux constructions statistiques récentes à savoir les comptes type NAMEA développés par le SOeS, qui visent à calculer l'empreinte carbone à partir des tableaux entrées/sorties de la comptabilité nationale, et la ventilation du compte des ménages par catégorie, en faisant le pont entre les chiffres macro-économiques et les sources micro-économiques (données Insee).

La combinaison de ces deux approches permet de dire quelles activités productives émettent du CO₂ en France et dans quelle proportion, quelles quantités d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère peuvent être rattachées aux différents éléments de la demande finale, quelle part de ces quantités de CO₂ est émise à l'étranger pour satisfaire la demande intérieure française et si les quantités d'émissions de CO₂ induites par la consommation finale des ménages français diffèrent selon les catégories de ménages et dans quelles proportions.

En 2005, les émissions de CO₂ atteignaient 32 milliards de tonnes dont 21,7 % en Amérique du Nord, 21,7 % en Europe élargie à la Russie et 34,5 % en Asie. Ces émissions sont très liées au PIB mesuré en niveau de pouvoir d'achat. La France représente 1 % de la population mondiale, 3 % du PIB et émet 1,3 % des émissions de CO₂ induites par l'activité économique, soit 406 millions de tonnes de CO₂. Le niveau des émissions de la France s'explique par le niveau de développement économique du pays. Néanmoins, la France émet moins de CO₂ que ses voisins européens en raison de la place du nucléaire dans son « mix » énergétique.

Un tiers du CO₂ émis en France résulte directement de l'utilisation d'énergie fossile par les ménages (130 millions de tonnes), à raison de 50 % pour le chauffage et 50 % pour les déplacements. Les deux tiers restants sont émis par l'appareil productif. Le secteur primaire émet 4 % des émissions de CO₂. En revanche, l'industrie secondaire, construction comprise, occupe une place prépondérante avec 64 % des émissions de CO₂ pour 20 % du PIB. Le secteur tertiaire émet 32 % du CO₂ pour 78 % du PIB. Parmi le secteur secondaire, les deux grandes branches les plus émettrices sont l'énergie et l'industrie des biens intermédiaires.

Après réaffectation des émissions à la demande finale, il apparaît qu'une grande partie des émissions des branches fortement émettrices est réaffectée à d'autres produits. Par exemple, l'essentiel des émissions de CO₂ de la branche du commerce est réaffecté aux produits sous forme de marges de commerce. A l'inverse, le contenu en CO₂ direct et indirect des biens industriels en ressort considérablement augmenté.

La demande finale induit des émissions de CO₂ émises à l'extérieur du territoire français puisque la France importe pour répondre à la demande intérieure. Néanmoins, la France importe également en vue d'exporter. Il convient donc de tenir compte de la balance des échanges extérieurs. Il apparaît que la quantité de CO₂ induite à l'extérieur du territoire français par nos importations (340 millions de tonnes) est plus élevée que la quantité émise sur le territoire national par notre appareil productif (280 millions de tonnes). Néanmoins, une partie du CO₂ induit à l'extérieur par nos importations doit être réaffectée à nos exportations. En 2005, alors que nous émettions 410 millions de tonnes de CO₂ sur le territoire national, la demande finale intérieure induisait un total de 550 millions de tonnes de CO₂.

L'étude montre ensuite qu'alors que les dépenses des ménages liées à l'alimentation, au logement et au transport représentent 57 % du total de leurs dépenses de consommation, ces trois mêmes postes représentent 78 % de l'empreinte carbone liée à la consommation des ménages. A l'inverse, le poste hôtels-

cafés-restaurant et le poste loisirs-culture représentent 16 % des dépenses de consommation des ménages pour une empreinte carbone de 9 %.

L'étude présente ensuite les émissions en CO2 rapportées aux dépenses par catégorie de ménages. Elle montre une très forte corrélation entre le niveau de vie des ménages et leur niveau de consommation et leurs émissions de CO2. Néanmoins, alors que la consommation des 20 % de ménages les plus riches est 3,4 fois plus importante que celle des 20 % de ménages les plus pauvres, leurs émissions de CO2 sont égales à 2,7 fois celles des ménages les plus pauvres. L'intensité moyenne d'émissions est donc plutôt décroissante avec le niveau de vie parce que les postes qui ont trait à l'alimentaire et aux charges de logement représentent une part plus élevée du total des dépenses pour les ménages les plus pauvres. Inversement, la part des dépenses consacrées aux sorties et aux loisirs, moins émettrices, croît avec le niveau de vie.

Ce phénomène apparaît également en analysant les émissions de CO2 par catégorie socio-professionnelle. En effet, la quantité de CO2 émise par millier d'euros dépensé est moins importante pour les cadres que pour les agriculteurs ou les ouvriers. En revanche, le total des émissions des cadres est supérieur à celui des ouvriers, les cadres consommant davantage.

L'analyse par catégorie d'âge du chef de famille montre des émissions croissantes avec l'âge jusqu'à la tranche 50-59 ans puis une stabilisation. En effet, les dépenses consacrées à l'alimentaire et au logement ont tendance à prendre une part de plus en plus importante dans le budget des ménages à mesure qu'ils vieillissent. En revanche, l'usage des transports et en particulier du véhicule chute fortement après 60 ans. Par conséquent, ces deux éléments se compensent à partir de 60 ans, d'où une stabilisation de la courbe.

Enfin, il apparaît que la composition du ménage n'influe que très peu sur la quantité de CO2 émise par personne.

c. L'étude sur le contenu CO2 du Caddy

Michel DAVID

L'étude sur le contenu CO2 du Caddy s'inscrit dans l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la consommation par une incitation des ménages. L'étude doit également permettre de disposer de données macro et micro-économiques affinées par catégorie de produits et de ménages qui soient incontestables et cohérentes.

L'étude s'inscrit dans le cadre de l'article 47 de la loi Grenelle 1 et de l'article 85 de la loi Grenelle 2 sur l'affichage environnemental, qui devrait être expérimenté à partir du 1^{er} juillet 2011 pendant une durée d'un an avant la mise en œuvre obligatoire.

L'étude est menée en partenariat avec l'ADEME. Elle a pour objectifs de mesurer de façon fine le contenu CO2 du caddy par catégorie de produits et de ménages, de contribuer aux réflexions sur l'affichage en définissant des échelles de CO2 par catégorie de produits afin d'aider les consommateurs dans leurs choix. Elle doit aussi permettre d'évaluer l'impact de l'affichage environnemental sur le comportement des consommateurs en effectuant une mesure *ex ante* puis *ex post* et de proposer un ou des indicateurs pour le suivi de la SNDD. Elle doit aussi faciliter le croisement des préoccupations environnementales avec les questions de solidarité écologique en précisant quels consommateurs accèdent aux produits labellisés ou biologiques, en affinant la question du contenu CO2 par catégorie de ménage.

En termes de méthode, l'étude repose sur la mobilisation d'un panel de 20 000 ménages. Le fichier (plusieurs millions d'observations) sera livré à la fin du mois de juillet et couvrira l'alimentation, les articles de ménage non durables, la parfumerie et l'hygiène. L'évaluation du contenu de CO2 n'est pas effectuée produit par produit sachant qu'une base de supermarché peut contenir jusqu'à 400 000 références. L'évaluation du contenu CO2 est générique ; elle repose sur une méthode industrielle, permettant de recalculer le contenu CO2 d'un produit donné sur la base de 1 000 produits élémentaires environ.

S'agissant des perspectives, nous souhaitons que cette étude fasse l'objet d'une concertation de type Grenelle élargie aux associations de consommateurs pour orienter les travaux sur le contenu CO2 du caddy. Ultérieurement, nous souhaiterions également l'élargir aux champs du bricolage, de la décoration et des biens durables et si possible intégrer d'autres problématiques environnementales.

2. Discussion avec Laurent JOLIA-FERRIER, « Mesurer le développement durable SARL »

Laurent JOLIA-FERRIER

L'étude sur le contenu CO2 du caddy va mettre en évidence les défis techniques ou non techniques auxquels nous allons devoir faire face. Je vais vous proposer quatre exemple, en commençant par l'affichage écologique.

Sur un plan non technique, l'affichage sur les produits est actuellement peu intelligible et peu utilisable. L'autre approche consistant à faire figurer le total des émissions de CO2 des achats sur le ticket de caisse est également peu compréhensible. Il existe donc un véritable enjeu de communication en matière d'étiquetage.

L'objectif de la démarche est de réduire les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, en particulier celles des ménages qui représentent une part importante des émissions nationales. Néanmoins, tous les leviers ne se situent pas au niveau des ménages. Par exemple, les personnes qui habitent à plus de 300 mètres des transports en commun et des services de base privilégient leur véhicule pour se déplacer, alors que dans le cas contraire (<300m), elles ont tendance à privilégier les modes de transports plus doux. Par conséquent, la sensibilisation des ménages est importante mais ne suffit pas puisqu'ils n'ont pas la possibilité d'opérer sur tous les leviers.

L'étude sur les émissions de CO2 du circuit économique en France s'appuie sur une approche descendante, basée sur les statistiques nationales, en réaffectant les émissions globales aux différentes branches. L'étude sur le contenu CO2 du caddy utilise une approche ascendante, de type Analyse du Cycle de Vie (ACV), en imputant les émissions de CO2 des producteurs aux produits. Par conséquent, il serait intéressant de voir si les données ascendantes et les données descendantes concordent, ce qui n'est pas évident du fait, en particulier, de la qualité insuffisante de certaines sources de données ascendantes.

Enfin, les émissions induites par les échanges extérieurs doivent-elles être ré-imputées selon le poids, le volume ou la valeur du produit ? Actuellement, elles sont plutôt ré-imputées en fonction de la valeur du produit, en considérant par exemple qu'un ordinateur coûte cher en raison de l'énergie et de la matière consommée pour le produire. Néanmoins, ce mode de raisonnement ne s'applique pas aux produits de luxe ou plus généralement à forte valeur ajoutée de main d'oeuvre. Un produit de luxe induira peu d'émissions en carbone mais comportera une part élevée de main d'oeuvre. Si l'on souhaite favoriser l'emploi et réduire les émissions de carbone, il serait par conséquent plus logique d'imputer les émissions induites par les échanges sur la valeur ajoutée hors main d'oeuvre, pour ne tenir compte que de la matière et de l'énergie.

Ces défis, et d'autres encore, appellent une réflexion importante car les choix opérés ne seront pas sans conséquence sur le développement économique et l'aménagement du territoire.

André-Jean GUERIN, ACFCI

Vous avez évoqué l'articulation avec les travaux de l'ADEME pour identifier l'impact carbone des consommations et lors du colloque, une question a été posée sur l'imputation des revenus. Je suppose que les recoupements entre ces deux éléments sont possibles dans le cadre de l'approche basée sur la comptabilité nationale. Néanmoins, comment le recoupement peut-il être opéré pour les revenus des produits importés ? En outre, le taux d'émissions en CO2 correspondant aux revenus d'un produit varie selon la structure économique et la structure de production énergétique du pays exportateur. Par rapport à une approche par produit, cet élément pourrait constituer un facteur de distorsion de concurrence.

Michel VEILLARD, Conseil supérieur de l'ordre des experts

Il a été question d'articuler ces travaux avec le niveau européen. Il est important également de les articuler avec la description que font les entreprises et les collectivités de leur contribution à la dégradation de l'environnement et à l'amélioration de la vie des salariés. Il convient par exemple de s'assurer de la compatibilité des indicateurs avec le futur décret de l'article 83 du Grenelle 2 de façon à pouvoir consolider les informations émanant des entreprises et des collectivités. A ce propos, nous déplorons que l'article 83 ait fixé un seuil de déclenchement à 500 salariés, ce qui revient à exclure du dispositif la majorité des entreprises françaises.

Ghislaine HIERSO, Association Orée

L'empreinte carbone pose un problème de communication parce qu'elle ne recouvre qu'une partie de l'empreinte environnementale. Par conséquent, il conviendra de veiller à communiquer de façon à ne pas focaliser l'attention sur le carbone. Nous regrettons que la protection de la biodiversité et des sols soit délaissée. Même si divers indicateurs sont développés, l'attention reste toujours focalisée sur le carbone. En outre, nous craignons que l'affichage de l'empreinte carbone ne soit inefficace parce qu'il ne fera que s'ajouter aux nombreux labels qu'affichent déjà les produits et qui n'ont aucun sens pour les consommateurs.

Un intervenant

Est-il prévu de distinguer les importations des produits venant d'autres pays européens ?

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

L'étude sur les émissions de CO₂ du circuit économique en France présentait les émissions par catégorie de ménages en répartissant les ménages par quintiles. Cette approche nous paraît trop globale parce qu'il est nécessaire d'adopter une approche par déciles pour tenir compte du seuil de pauvreté. Il nous paraît important de connaître la situation des catégories de ménages les plus pauvres.

Michel DAVID, MEEDDM - CGDD

Nous ne réalisons pas nous-mêmes l'analyse du cycle de vie des produits. Ces analyses nous sont fournies par Greenext à partir d'une base de données achetée à TNS Sofres. Le plus souvent, le contenu CO₂ par produit fin constitue une moyenne qui dépend de la part de chacun des produits dans la consommation des ménages français. Dans certains cas, nous nous référons au produit le plus couramment consommé. S'agissant des produits importés, à aucun moment nous ne sommes en mesure de connaître la part du prix relevant des revenus distribués dans le pays producteur. Néanmoins, l'information sur les conditions de production serait effectivement importante dans une démarche d'achat équitable.

S'agissant de l'efficacité de l'affichage environnemental, nous nous situons en aval du débat citoyen et politique et ne remettons pas en cause l'objectif qui est fixé. La loi a été votée et la commission mixte paritaire doit débattre d'un certain nombre d'ajustements. Pour notre part, nous souhaitons mettre des indicateurs synthétiques à la disposition du public pour contribuer à l'intégration de comportements plus vertueux dans les pratiques des consommateurs.

Bruno TRÉGOUET

Nous poursuivons les travaux sur la mesure de l'ensemble des gaz à effet de serre. L'outil NAMEA permet en effet de réaliser une étude identique à celle sur les émissions de CO₂ du circuit économique mais pour l'ensemble des gaz à effet de serre.

Nous avons constaté que l'essentiel des évolutions de l'empreinte écologique s'explique par les évolutions des émissions de CO₂. Nous privilégions donc l'empreinte carbone parce qu'elle est beaucoup plus simple à calculer et à expliquer que l'empreinte écologique.

Néanmoins, le rapport Stiglitz recommande d'éviter le biais de l'indicateur unique. Il est notamment reproché au PIB de vouloir lui faire dire plus qu'il ne peut. Par conséquent, parallèlement au développement et à l'amélioration de l'indicateur sur l'empreinte carbone, nous poursuivons nos travaux sur les autres indicateurs de développement durable, notamment l'indicateur sur la qualité des sols.

Fabrice LENGART

Le cadre méthodologique mis en place pour réaliser l'étude sur les émissions de CO2 du circuit économique peut effectivement être décliné pour les autres polluants dès lors que nous disposons des données initiales.

La comptabilité nationale agrège l'ensemble des importations, sans établir de distinction entre l'Europe et les autres régions du monde. Néanmoins, elle permettrait de distinguer la provenance des importations.

S'agissant de l'évaluation des émissions par catégorie de ménages, nous avons utilisé un fichier très long à construire et consistant à ventiler le compte des ménages par catégorie de ménages, c'est-à-dire à établir un pont entre les données macro-économiques et les enquêtes auprès des ménages. Nous aurions souhaité présenter une répartition en déciles mais cela posait un problème d'imprécision statistique parce que les enquêtes auprès des ménages ne représentent que quelques milliers de ménages. Néanmoins, le premier quintile est relativement bien représentatif des ménages se situant en-dessous du seuil de pauvreté puisque ceux-ci constituent 13 % des ménages français.

José MUNOZ, SUEZ Environnement

La démarche d'empreinte carbone soulève la problématique de la motivation et de la contrainte. Une grande partie des statistiques qui étaient nécessaires pour soutenir les processus de réduction des gaz à effet de serre n'est plus véritablement soutenue depuis que la taxe carbone a été abandonnée. Sans contrainte financière, je doute que de nombreux consommateurs tiennent compte de l'empreinte carbone des produits qu'ils achètent.

Par ailleurs, il conviendrait de tenir compte des 70 millions de touristes qui traversent la France chaque année dans le calcul des émissions de CO2. Dans les dix prochaines années, le nombre de touristes traversant la France pourrait atteindre 200 millions de personnes grâce au développement des pays émergents. Il est donc nécessaire d'intégrer cette problématique.

Enfin, si nous arrivons à une gouvernance économique européenne, nous ne pouvons plus analyser la comptabilité nationale en faisant abstraction de la comptabilité européenne et des indicateurs européens de développement durable. Il est important de développer une vision qui ne soit plus strictement mono-territoriale.

Jean-René BRUNETIERE, MEEDDM - CGEDD

Pensez-vous que les travaux que vous nous avez présentés pourront atteindre un niveau de précision suffisant pour fonder une fiscalité carbone européenne ? Par ailleurs, ces données peuvent-elles être régionalisées ?

Arnaud DU CREST, SEM régional Pays-de-la-Loire

Le panel de l'étude sur le contenu en CO2 du caddy exclut-il les produits à poids variable, auquel cas il exclurait une grande partie des produits frais dans la consommation des ménages ?

Par ailleurs, la production de viande est caractéristique des émissions de méthane plus que des émissions de CO2. Or la viande constitue un élément essentiel de la consommation alimentaire des ménages, tant en émissions de gaz à effet de serre que symboliquement. Il en est de même pour les produits laitiers. Par conséquent, le fait de ne pas prendre en compte les émissions de méthane liées à la consommation de viande et de produits laitiers conduit à déformer la perception que les ménages ont des impacts environnementaux de leurs choix alimentaires.

Par ailleurs, la pratique générale qui consiste à utiliser notre véhicule pour nous déplacer si nous habitons à plus de 300 mètres des transports en commun et des services de base renvoie à notre rapport au temps. A ce sujet, le rapport Stiglitz recommande de développer les enquêtes ménages sur les comportements des

ménages. Or le temps constitue un élément fondamental de la consommation et de la capacité d'un individu à réduire son impact sur l'environnement.

Fabrice LENGART

Nous disposons de très peu d'information sur les biens achetés par les touristes étrangers en France et les touristes français à l'étranger. Cet élément mériterait effectivement des investigations statistiques supplémentaires.

Les comptes nationaux ne sont pas isolés des réflexions qui se tiennent au niveau européen. L'exercice de mesure des émissions de CO₂ du circuit économique que nous vous avons présenté est recommandé, sous cette forme, par l'Union Européenne. Par conséquent, les données pourraient être consolidées au niveau européen si chaque pays effectuait cet exercice.

Enfin, il serait possible de ventiler le compte de consommation des ménages en fonction de leur localisation géographique.

Bruno TRÉGOUET

Les chiffres que nous vous avons présentés sont relativement fragiles, en particulier ceux concernant l'évaluation des émissions de CO₂ générées par les importations, qui reposent d'une part sur des coefficients français et d'autre part sur des coefficients issus du tableau des entrées/sorties de la comptabilité nationale allemande et de quelques autres pays européens. Nous avons affiné ces calculs pour l'équivalent de 40 % de nos importations. Par conséquent, ces chiffres ne pourraient être utilisés pour asseoir une taxe carbone. Néanmoins, ils pourraient contribuer à objectiver les discussions.

Michel DAVID

L'échantillon des 20 000 ménages suivis dans le cadre de l'étude sur le contenu en CO₂ du caddy est stratifié par région afin de pouvoir assurer la représentativité au moins par grande région. D'ailleurs, nous souhaitons étudier les éventuels écarts entre grandes régions.

Le panel comporte des produits à code barre à poids fixe et à poids variable mais également des produits sans code barre. Pour les produits sans code barre, les ménages enquêtés disposent d'un livret sur lequel ils inscrivent leurs achats, l'exploitation de cette information étant assistée par ordinateur. Le panel assure donc une très bonne couverture des produits alimentaires.

Enfin, l'analyse du cycle de vie des produits prend bien en compte tous les gaz à effet de serre, y compris les émissions de vapeur d'eau liées au transport aérien, qui ne font pas partie des six gaz à effet de serre habituellement retenus.

III. Bilan de la mise en œuvre du règlement européen en matière de statistique sur les déchets - Xavier Ghewy, SOeS

Xavier GHEWY

Le règlement européen en matière de statistique sur les déchets a été instauré en 2002 et s'intéresse à la production et au traitement des déchets. Sa mise en place devait répondre à la carence du système d'information sur les déchets. Les instances européennes se sont mobilisées notamment pour harmoniser les définitions des déchets, qui variaient selon les états membres et les reportages européens.

Les études pilotes menées dans les années 95 avaient montré la nécessité de s'inscrire dans un cadre normatif relevant de la statistique pour disposer de données harmonisées comparables, permettant ultérieurement de mesurer les effets des actions de prévention, la production des déchets, le recyclage et les impacts sur l'environnement.

Avant 2002, nous utilisons un questionnaire annuel de rapportage européen, le questionnaire Eurostat-OCDE, aujourd'hui rebaptisé « questionnaire sur les indicateurs structurels ». Ce questionnaire était assez lacunaire parce qu'il ne s'intéressait qu'à la production et au traitement des déchets ménagers et assimilés. Il n'abordait que succinctement la production de déchets dangereux et certains domaines tels que le bâtiment et les travaux publics, qui représentent près de 80 % de la production des déchets, n'étaient pas pris en compte. Dans le cadre du questionnaire Eurostat-OCDE, nous mobilisons les données de l'ADEME, qui effectue des enquêtes biennuelles sur les installations de traitement des ordures ménagères et qui diffuse également les informations relatives à la collecte sélective des déchets.

La directive cadre européenne de 2008, qui fixe les principes en matière de gestion des déchets, définit le déchet comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Les principes de la directive portent notamment sur la hiérarchie de traitement des déchets, du réemploi au stockage.

Le règlement européen 2002R2150 est un règlement statistique à obligation de réponse biennale, ce qui constitue un délai extrêmement court pour une somme statistique considérable. La première réponse a eu lieu en 2004 pour un rapportage en juin de l'année n+1. La remontée des données à Eurostat sur la production et le traitement de tous les déchets (hors déchets nucléaires) intervient donc deux ans après l'année de référence.

Le règlement statistique sur les déchets constitue le premier texte européen en la matière. Il est basé sur une nomenclature statistique des déchets qui en constitue la colonne vertébrale. La définition de cette nomenclature a été réalisée entre 1995 et 2000 sous le pilotage de l'Ifen. Comparée aux nomenclatures habituelles, elle est orientée sur les substances. Le catalogue des déchets de 1994 souvent utilisé était à visée plutôt industrielle et spécifiait les déchets selon leur origine. La nomenclature statistique du règlement de 2002, en étant centrée sur la matière, permet d'éviter les ambiguïtés sur le classement des déchets et d'assurer une vision longitudinale, de la production au traitement des déchets.

La réponse de 2004 était parcellaire en raison de l'absence de réponse autorisée par EUROSTAT concernant l'agriculture et le secteur tertiaire, qui sont pourvoyeurs de déchets très diversifiés. La réponse de 2006 en revanche était complète.

L'annexe I au règlement présente une matrice de 48 types de déchets pour 20 secteurs d'activité, soit 1 000 cellules à remplir. L'annexe II s'intéresse au traitement des déchets par type de déchets. Le règlement comporte également un rapport qualité qui précise les conditions de réponse et les difficultés rencontrées par chaque pays. Les règles de la réponse française consistaient à limiter autant que possible la charge administrative des entreprises et à améliorer la connaissance des flux en concertation avec les services concernés (fichier ICPE). Le SOeS assure la maîtrise d'œuvre et la coordination de la réponse au règlement statistique déchets.

En termes de sources, la réponse s'appuie sur les données issues des professionnels, les données administratives (fichier des installations classées pour la protection de l'environnement, base de données des eaux résiduelles urbaines et rapports des filières Responsabilité Élargie des Producteurs REP), les enquêtes sur les déchets de l'ADEME (ITOM, Collecte, MODECOM), de l'INSEE (Déchets non dangereux PSI, déchets du commerce DAT), du SOeS (BTP, Transports) et du SSP (déchets agricoles).

La réponse de 2008 a recensé 445,86 millions de tonnes de déchets produits en 2006, dont près de 80 % de déchets minéraux issus principalement du secteur de la construction, près de 20 % de déchets non minéraux et non dangereux et 2 % de déchets dangereux. Par rapport à la moyenne européenne, la France se caractérise par une légère surreprésentation des déchets de la construction. Au niveau européen, l'étude montre une bonne corrélation entre la production de déchets dangereux et le PIB de chaque pays.

Le taux de recyclage tous déchets s'approche de 60 % en France pour une moyenne européenne de 40 %. Il atteint 70 à 80 % en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark tandis que celui des nouveaux accédants est relativement faible. Le taux de stockage s'élève à 35 % en France contre une moyenne européenne de 50 %.

Les améliorations proposées par Eurostat pour la réponse 2010 consistent notamment à simplifier les listes de déchets de l'annexe II, à identifier les déchets secondaires (déchet issu du traitement des déchets) et à regrouper les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Par ailleurs, nous projetons de réaliser en

collaboration avec l'ADEME une étude sur les déchets biodégradables pour répondre à la demande du Grenelle de l'environnement et à la directive européenne qui impose une baisse de 35 % de la mise en décharge des déchets biodégradables à horizon 2016. Nous souhaiterions également développer les données sur la régionalisation du recyclage. A ce jour, nous ne disposons que de données de niveau national.

L'article 46 du Grenelle nous demande par ailleurs de réaliser l'harmonisation des indicateurs français avec les indicateurs européens. Le règlement statistique européen sur les déchets définit une base de référence et permet de réaliser des comparaisons entre la France et les différents pays européens, avec un cadre normé et des définitions communes. Selon le règlement statistique européen, chaque habitant produit 420 kilogrammes de déchets par an contre 390 kilogrammes selon l'enquête collecte de l'ADEME, la réponse au règlement statistique européen tenant compte des déchets verts. Chaque pays utilise des définitions qui peuvent différer à la marge. Le règlement statistique européen sur les déchets nous permettra de répondre à un certain nombre d'interrogations posées par le Grenelle, s'agissant notamment de la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets des entreprises.

IV. Prise en compte du développement durable par le service statistique public – Claire Plateau

Claire PLATEAU

L'ensemble du SSP se mobilise fortement sur les questions de développement durable pour répondre aux demandes nouvelles générées par le Grenelle de l'environnement, la Commission Stiglitz ou encore les règlements européens. Historiquement, les questions d'environnement étaient traitées principalement par l'Ifen et par le Ministère de l'Agriculture. Aujourd'hui, elles occupent une place prépondérante dans le programme moyen terme de l'ensemble du SSP, le développement durable comportant une dimension environnementale mais également une dimension économique et une dimension sociale.

Le SSP répond à cette forte demande en exploitant des données déjà existantes sous un éclairage nouveau, en particulier pour répondre aux questions sur les inégalités, en ajoutant un volet sur le développement durable à des enquêtes existantes et plus rarement en créant de nouvelles enquêtes. La définition et la production de tableaux de bord sur les indicateurs de développement durable nécessite de réunir des compétences multiples et donc une coordination forte entre services ou directions statistiques.

a. Les indicateurs de développement durable nationaux et territoriaux

Le tableau de bord des indicateurs nationaux du développement durable sera mis à jour annuellement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Par ailleurs, les services statistiques ont lancé un vaste chantier de production d'indicateurs territoriaux du développement durable. Le SOeS et la Datar, avec l'appui du Cemagref, prévoient de produire pour fin 2010 une cinquantaine d'indicateurs territoriaux sur des zonages institutionnels classiques (région, département) ou des zones d'emploi. Par ailleurs, l'Insee et le SOeS construisent une base de données d'indicateurs territoriaux et un kit de valorisation pour les travaux de diagnostics territoriaux des chargés d'études de l'Insee en région et des Dreal.

b. Les comptes nationaux et environnementaux

L'adoption d'un règlement européen qui va rendre obligatoire la fourniture de données sur les flux de matière, de comptes d'émission dans l'air au format NAMEA et des taxes et subventions environnementales va consolider le dispositif des comptes de l'environnement.

Le SOeS continuera de produire des comptes de flux de matière mobilisée par l'économie en améliorant la prise en compte des flux cachés dans les importations. La révision par l'Insee des indices de prix à la production de la gestion des déchets et du traitement des eaux usées va permettre un meilleur partage volume-prix de ces dépenses et améliorer l'analyse des comptes de dépense de l'environnement. Enfin, l'évaluation des coûts environnementaux non payés, qui se limite pour l'instant à la prise en compte des émissions de CO₂, va être étendue à celle d'autres polluants atmosphériques et aquatiques et aux émissions de déchets.

c. Les entreprises et le développement durable

En 2010, un observatoire national des emplois de la croissance verte a été créé. Dans ce cadre, trois groupes ont été mis en place. Le premier, piloté par le SOeS est chargé de définir le périmètre de la croissance verte et le suivi statistique de ces emplois. Le second, piloté par le Conseil d'analyse stratégique, est chargé de mesurer l'impact macroéconomique et sectoriel de la croissance verte sur l'emploi. Enfin, le troisième groupe, piloté par Pôle emploi, examine les conséquences de cette croissance verte en termes d'évolution des métiers, des recrutements et des besoins en formation. Le périmètre des emplois verts retenu par le SOeS est celui d'Eurostat élargi aux produits adaptés et à la gestion des ressources.

Une enquête thématique qualitative sur les pratiques de développement durable par les entreprises sera réalisée en 2012. Elle abordera les questions de rapport de développement durable, de bilan carbone, de gestion des déchets, de mise en place de plan déplacements etc...)

Pour mieux cerner les questions de consommation d'énergie, en plus de l'enquête annuelle auprès des établissements industriels (EACEI), il est envisagé de mener également dès 2012, une enquête auprès des établissements du commerce et du tertiaire marchand pour constituer une base d'analyse. Quant au secteur agricole, une enquête auprès des agriculteurs en 2011 couplée à celle auprès des Cuma, des ETA, ETF et ETR, sera réalisée dans le but de mesurer la capacité de l'agriculture à se développer en consommant moins d'énergie et en mobilisant davantage les énergies renouvelables.

Pour mieux apprécier la capacité de l'agriculture de se développer de manière durable, l'enquête sur les pratiques culturales et l'usage des produits phytosanitaires sera étendue en 2011 à la viticulture. Le recensement agricole de 2010 comprendra un volet sur les méthodes de production, les fertilisants et la consommation d'eau.

d. Ménages et consommation durable

L'enjeu de la consommation durable aborde des questions environnementales comme les émissions de CO2 liées à cette consommation, mais également des questions économiques et sociales comme l'exposition des ménages les plus fragiles aux hausses des prix de l'énergie.

Les informations tirées de l'enquête de recensement vont permettre d'évaluer les émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail .

L'enquête Budget de Famille 2010 a été complétée par des questions sur la consommation de carburant dans le cadre des trajets domicile/travail et par une comparaison avec les temps de trajets avec les transports en commun.

L'autre poste important de la consommation d'énergie des ménages et d'émission de gaz à effet de serre est le chauffage des logements. La prochaine enquête logement de 2012 va être couplée pour une partie de l'échantillon enquêté par un diagnostic des performances thermiques du logement réalisé par un professionnel et une interrogation sur les consommations d'énergie et les volumes consommés par type d'énergie.

Par ailleurs, l'opinion des ménages quant à leurs pratiques environnementales sera recueillie chaque année sur un module complémentaire de l'enquête Camme. En 2011, le SOeS fera réaliser une enquête sur le sentiment d'exposition aux risques majeurs. Enfin, le baromètre SOeS-Credoc évaluera l'opinion des français sur ce domaine tous les deux ans.

e. Mesurer les inégalités entre ménages – aspects sociaux du DD

Il s'agit de mieux d'écrire les inégalités entre ménages, d'éclairer les questions de pauvreté monétaire, de privation matérielle et de mal logement et les questions de formation et de qualification.

Afin d'appréhender les questions de mal logement, une nouvelle enquête sur les sans domiciles fixes sera réalisée début 2012 et des questions sur la privation de logement ou le logement par des tiers seront

intégrées à l'enquête logement 2012. Enfin, l'enquête SRCV (dispositif statistique sur les ressources et conditions de vie) sera utilisée pour décrire la pauvreté en conditions de vie.

Pour mieux éclairer les questions d'inégalité entre ménage, le compte des ménages 2003 de la comptabilité nationale a été éclaté par catégorie de ménages (quintile de revenu, CSP, âge, type de ménage). C'est une des recommandations de la commission Stiglitz sur laquelle la France a bien avancé. Il est prévu de produire d'ici fin 2011, un compte 2003 avec les évolutions tendanciennes sur 1998-2008 de la consommation, des revenus et du patrimoine par catégorie de ménage.

La mesure des inégalités de revenus et de patrimoine sera améliorée en réalisant désormais une analyse exhaustive des hauts revenus dans le cadre de l'enquête revenu fiscal. Par ailleurs, l'enquête patrimoine 2009-2010 donne lieu à un sur-échantillonnage des hauts revenus et est complétée par un module sur le patrimoine professionnel et immatériel.

f. Développer des indicateurs de bien-être

La mesure du bien être, notamment du bien être subjectif est une des recommandations de la commission Stiglitz.

Pour mesurer le bien-être subjectif, il est prévu d'ajouter au panel de l'enquête SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie) des questions sur l'appréciation subjective de la vie en général ou sur certains aspects particuliers. Par ailleurs, des questions d'appréciation subjective du temps seront ajoutées à chacune des activités décrites dans l'enquête emploi du temps. Les enquêtes emploi du temps seront également utilisées pour mieux décrire les activités domestiques comme le recommande la Commission Stiglitz.

Il est prévu de réaliser une étude des liens sociaux à partir de EU-SILC (EU Survey on Income, Social inclusion and Living conditions) et du volet patrimoine immatériel de l'enquête patrimoine.

Enfin, un *Sponsorship* France-Eurostat a été mis en place pour mettre en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz au sein de l'UE. Il comportera trois task-forces dont l'une porte sur les questions de développement durable et à laquelle le SOeS participera.

2. Discussion avec André-Jean Guérin, ACFCI

André-Jean GUERIN

Un disciple de Confucius lui demandait un jour quels étaient les conditions nécessaires pour qu'un pays vive en paix, avec un gouvernement stable. Confucius répondit qu'il n'y avait que trois conditions : des armes en suffisance, assez de vivres et la confiance du peuple. Et si l'on devait abandonner l'une de ces conditions, ce serait les forces militaires. Si l'on devait en abandonner deux, la seconde serait les vivres. De tout temps les hommes ont été sujets à la mort mais si un peuple n'a pas confiance en ceux qui le gouvernent, c'en est fait de lui.

La mesure du bonheur des Chinois, qui s'établissait à 64 % en 1980, avait atteint 73 % en 1991 probablement grâce à l'amélioration de l'accès aux biens matériels et culturels, avant de retomber à 68 % en 1996 sous l'effet de la perplexité face à l'évolution de la société chinoise.

Dans « *Prospérité sans croissance* », de Tim Jackson, Patrick Viveret rappelle en introduction qu'étymologiquement, « prospérité » signifie « confiance en l'avenir ». Il en déduit qu'il existe probablement une forme de confiance dans l'avenir qui ne dépend pas de la croissance économique alors que les économistes considèrent généralement que la croissance économique est indispensable pour atteindre la prospérité.

Par ailleurs, Tim Jackson montre que selon l'European Social Survey, le peuple norvégien est celui qui présente le plus haut niveau de confiance dans son pays, son avenir et les possibilités qu'il apporte aux citoyens tandis que la Grande Bretagne se situe au plus bas niveau. Or entre 1970 et 2000, alors que le revenu moyen britannique doublait, l'indice de solitude s'est aggravé dans toutes les régions de Grande Bretagne.

La Commission Attali réactivée considère que la France souffre de trois handicaps spécifiques, dont un manque de confiance des Français dans la communauté de leur destin.

Par conséquent, comment mesurer cette confiance et en identifier les principaux déterminants par des travaux statistiques ? Un certain nombre d'enquêtes déjà réalisées ou programmées peuvent alimenter les réponses à cette question. Néanmoins, il reste certainement beaucoup de travail.

Depuis cinq ans, les services statistiques ont réalisé d'importants progrès pour prendre en compte les questions et les enjeux du développement durable. Par ailleurs, les utilisateurs des services statistiques expriment une grande satisfaction à être partie prenante de ces travaux. Néanmoins, les attentes sont encore nombreuses et très diverses.

Les utilisateurs expriment un souhait de continuité des indicateurs. Ils souhaitent également que ces indicateurs ne séparent pas les individus et les acteurs économiques. Par conséquent, il conviendrait de ne pas effacer les indicateurs sociaux sous une avalanche d'indicateurs environnementaux. Les utilisateurs expriment un immense espoir de reconstruction des bases de l'information statistique sur la perspective d'un développement durable idéal pour notre pays au travers de la conférence sur les indicateurs. Cet espoir peut engendrer des frustrations lorsque l'on prend conscience des conséquences de décisions prises par d'autres instances et pour partie déjà arrêtées.

La stratégie nationale de développement durable de 2003 est la première à avoir des conséquences organisationnelles, en instituant un conseil national du développement durable, un collège des hauts fonctionnaires au développement durable, un comité interministériel du développement durable et un délégué interministériel du développement durable. Dès lors, nous pouvions nous demander si nous avons réellement besoin d'un collège des hauts fonctionnaires au développement durable alors qu'il existait un commissariat général au plan. De même, y a-t-il réellement besoin d'un conseil national du développement durable alors que le conseil économique et social s'occupait déjà de questions environnementales ? Enfin, le comité interministériel du développement durable pourrait paraître redondant par rapport au gouvernement. Dès la conférence de Rio, nous savions que les questions du développement durable sont transversales.

Faut-il imaginer que la Commission Développement Durable du CNIS se perpétue ou quelles seraient les conditions nécessaires pour qu'elle disparaisse ? Quelles seraient les conditions pour que les questions adressées aux services statistiques et touchant au développement durable imprègnent la totalité des secteurs de la statistique ? Dans un contexte de contrainte budgétaire, il est d'autant plus important d'assurer la cohérence entre les travaux de la Commission Développement Durable et ceux des autres commissions du CNIS.

Florence JANY-CATRICE, Clersé, Université Lille 1

L'unité de la tonne utilisée dans l'enquête sur les déchets constitue une unité industrialiste. Il conviendrait de définir d'autres mesures pour réfléchir en termes de dangerosité et de recyclabilité.

S'agissant des emplois de la croissance verte, la création d'emplois ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle de la quantité mais également sous celui de la qualité afin de prendre en compte la dimension du bien-être. Chaque fois que nous avons voulu créer des emplois en quantité sans nous intéresser à la qualité, nous avons été confrontés à un inconvénient majeur. Dans le secteur des services à la personne par exemple, 500 000 emplois sont créés par an mais pour seulement 20 000 à 25 000 équivalents temps plein.

Il semble que tous les projets du SSP découlent des propositions de la Commission Stiglitz alors qu'elle a travaillé en chambre fermée, sans dialogue avec la société civile, contrairement aux travaux menés en amont par le CESE notamment. Par conséquent, je m'étonne qu'elle constitue une force légitimante de l'ensemble des propositions du SSP, sans aucune remise en cause. Ce faisant, nous nous éloignons fortement de la philosophie du Grenelle. En outre, le rapport de la Commission Stiglitz contient des propositions qui sont parfois contradictoires entre elles. Par conséquent, s'appuyer sur une proposition de la

Commission Stiglitz pour justifier un projet alors que le rapport contenait également une proposition inverse constitue une forme de rhétorique discutable.

L'Insee n'est pas épargné par la dynamique de maîtrise des dépenses publiques. Par conséquent, les nouveaux projets seront-ils mis en œuvre à budget constant et au détriment de quels sujets les éventuels arbitrages seront-ils opérés ? Par ailleurs, l'externalisation de certaines enquêtes auprès de sociétés privées constitue-t-elle une pratique croissante de l'Insee ?

La mise en œuvre d'enquêtes sur le bien-être subjectif en mesurant les affects des individus et en les justifiant par le rapport Stiglitz pose de nombreuses questions. Ces enquêtes sont extrêmement coûteuses. Par ailleurs, la somme des affects individuels constitue-t-elle le bien-être collectif ? Nous savons que les théories de bien-être issues des travaux de Kahneman sont discutables parce qu'elles sont utilitaristes et ne renvoient pas à la notion de bien commun. Quel usage sera-t-il fait d'une observation qui montrerait que les affects des individus sont incités positivement lorsqu'ils regardent un match de football à la télévision ? Quels en seront les impacts en termes de politique publique ?

Certaines enquêtes sont dangereuses et je regrette que l'enquête sur le bien-être subjectif soit légitimée par la Commission Stiglitz sans avoir jamais été débattue.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Je partage l'avis qui vient d'être exprimé sur la Commission Stiglitz.

La Chine ne peut être considérée à ce jour comme un modèle parce qu'il s'agit d'un pays sous dictature communiste, sans liberté syndicale. De même, il me paraît impossible de promettre la prospérité sans croissance à des chômeurs. En deçà d'un certain niveau de PIB, il n'y a pas de création nette d'emplois et la pauvreté s'accroît. Je suis favorable à la mise en place d'indicateurs complémentaires sur le bien-être. En revanche, je suis contre l'abandon, au nom d'une philosophie, des indicateurs actuels tels que le PIB qui présentent certes des défauts mais ont prouvé leur pertinence.

Enfin, il n'y a aucune raison que le moral des Français soit bon alors qu'ils sont en proie à de grandes incertitudes sur leur avenir et leurs retraites notamment.

Claire TUTENUIT, Entreprises pour l'Environnement

Le fait que les défis environnementaux aient été placés après les défis économiques et sociaux dans la stratégie nationale de développement durable aura des conséquences sur la définition des priorités du CNIS. Je ne crois pas à la prospérité sans une certaine croissance dont l'indicateur doit encore être défini parce que le PIB est imparfait. Le corpus de modélisation qui utilise différents indicateurs pour calculer le PIB a-t-il vocation à évoluer et si oui dans quel sens ? Sans évolution de la demande adressée au CNIS, il n'y aura pas de réelle évolution de l'usage des indicateurs.

Je pense qu'il est actuellement difficile de s'affranchir du PIB parce qu'il correspond à la moitié des recettes du budget de l'Etat au travers de la TVA. Par conséquent, en l'absence de contribution climat-énergie aux recettes de l'Etat, aucune attention significative ne sera portée aux indicateurs de CO2.

Patrick JOLIVET, BMJ Rating

Qu'en est-il de la cohérence entre les travaux présentés ce matin ou le 20 janvier et les obligations de *reporting* des collectivités et des entreprises prévues par la loi de Grenelle 2 ?

Claude BASCOMPTE, Amis de la terre

Je souscris également aux propos de Florence JANY-CATRICE sur la légitimité de la Commission Stiglitz.

Nos préoccupations concernant la directive cadre du règlement statistique européen déchets et sa transcription dans la loi française portent en particulier sur la prévention. Par conséquent, il me paraît important de prendre en compte cette dimension dans l'analyse de la production et du traitement des déchets. La prévention ne constitue pas qu'un seul objectif du Grenelle de l'environnement mais fait partie des priorités de la hiérarchisation des déchets relative à la directive cadre et la transcription qui en sera faite dans la loi française.

Il existe de multiples formes de mesures incitatives possibles, allant de la norme à la réglementation en passant par la fiscalité et la taxation. Par conséquent, il ne conviendrait pas de se focaliser sur la taxe carbone. Par ailleurs, il est important de prendre en compte l'équité sociale dans la réflexion sur une taxe ou une contribution climat-énergie.

Enfin, l'enquête sur le caddy ne couvre qu'une part mineure des émissions de CO2 induites par les ménages, les enjeux relatifs aux émissions portant principalement sur le transport et l'habitat. Par ailleurs, je considère également que l'attention ne doit pas rester focalisée sur le CO2.

Caroline CAVADINI, Délégation Générale à l'Outre-Mer

S'agissant de l'affichage sur les produits au consommateur, est-il envisageable de mettre en place une graduation comparable à celle qui existe pour la consommation d'énergie des produits électroménagers ?

Les départements d'Outre-Mer sont-ils inclus dans la mesure de l'empreinte carbone sachant que les denrées et les produits provenant de la Métropole y sont considérés comme des importations ?

Michel VEILLARD, Conseil supérieur de l'ordre des experts

Concernant l'empreinte écologique, nous proposons d'utiliser 10 fois l'emprise d'une entreprise pour représenter dans un bilan comptable environnemental sa contribution aux impacts sur l'environnement.

S'agissant des émissions induites, l'appareil de mesure a vocation à aider les prises de décisions. Dans le secteur des investisseurs institutionnels, l'empreinte directe ne constitue que le millième de l'empreinte induite. Par conséquent, afin d'intéresser les décideurs de la banque et de l'assurance aux émissions de gaz carbonique, il convient de rapporter l'effet induit de leurs décisions d'investissement.

Franck JESUS, ADEME

Existe-t-il un système qui permette de vérifier et d'évaluer l'utilisation de la statistique ?

L'ADEME réalise des enquêtes de perception sur l'attitude et le comportement des ménages vis-à-vis de l'environnement, sur leur perception sur les gaz à effet de serre. L'intérêt de ces enquêtes ne résulte pas tant dans les résultats bruts que dans l'analyse des évolutions d'une année sur l'autre.

Ghislaine HIERO, Association Orée

Le pourcentage de recyclage des déchets issu de la réponse française au règlement statistique européen est élevé, à 60 %, parce qu'il intègre les déchets agricoles et ceux du bâtiment. Par conséquent, il est important de préciser que le taux de recyclage des déchets ménagers est limité à 23 %, à un niveau relativement faible par rapport à nos voisins européens. Il convient donc de développer les efforts en matière de prévention mais également en matière de recyclage. Par ailleurs, il serait bon que la Commission s'intéresse aux études de l'OCDE portant sur des indicateurs relatifs aux aides à l'environnement.

Bruno TRÉGOUET

Le SOeS et les autres SSP ont le souci de produire des statistiques qui répondent à des besoins avérés. Un indicateur sera utile s'il est lié à une politique et à la mise en œuvre de mesures économiques. Néanmoins, dans le domaine du développement durable, nous travaillons encore sur des hypothèses qui ne sont pas encore toutes validées. Les services du MEEDDM sont sollicités régulièrement pour répondre à des demandes d'évaluation du Grenelle par exemple alors que la loi n'est pas encore votée. Ainsi, le SOeS travaille actuellement à la mise en œuvre d'un tableau de bord d'évaluation du Grenelle en collaboration avec les services du Ministère. Les travaux que nous avons menés pour la prise en compte des importations dans les émissions de gaz à effet de serre et dans l'évaluation des flux de matière peuvent contribuer aux réflexions sur la mise en place d'une contribution carbone.

La Commission Stiglitz est légitimée par la qualité de ses membres et par le fait qu'elle répondait à une commande du Président de la République. Les conclusions de son rapport peuvent être discutées ou contestées. Néanmoins, le SOeS s'inscrit clairement dans la suite des conclusions et des recommandations de la Commission Stiglitz. Certains de nos travaux y répondent en partie. Nous nous inscrivons également dans le cadre des institutions internationales, notamment au travers du *sponsorship* France-Eurostat pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz.

Philippe CUNEO

Les travaux de la Commission Stiglitz sont extraordinairement repris par nos collègues étrangers. Les deux tiers des pays européens ont souhaité participer aux travaux du groupe de travail d'Eurostat sur la mise en œuvre de ses recommandations. Par ailleurs, le Brésil, la Chine et l'Inde souhaitent participer au programme similaire qui va être mis en place au sein de l'OCDE. La mise en œuvre des recommandations de la Commission Stiglitz peut être considérée comme complémentaire des travaux du Grenelle 2.

Claire PLATEAU

Le rapport Stiglitz rappelle lui aussi que les liens sociaux et les normes inhérentes de confiance et de loyauté qui s'y rapportent sont des éléments importants pour la qualité de la vie. Ils sont englobés dans le concept de « capital social ». Et l'une des recommandations du rapport est de faire un effort particulier sur la conception et l'application d'outils solides pour la mesure de ces relations sociales. Aussi, l'Insee a-t-elle prévu de réaliser une étude des liens sociaux à partir de EU-SILC.

Le PIB est un indicateur imparfait mais il restera l'indicateur majeur pour mesurer les performances économiques. Des pistes d'amélioration de son évaluation font l'objet de recommandation dans le rapport Stiglitz. Elles sont étudiées dans le cadre du *Sponsorship* mis en place par la France et Eurostat pour mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Philippe CUNEO

Le bien-être des ménages ne sera pas enquêté au travers d'enquêtes spécifiques nouvelles qui seraient très coûteuses mais en ajoutant des questions complémentaires aux enquêtes existantes sur les revenus et les conditions de vie. L'objectif est de produire des premiers résultats à faible coût et de voir s'ils sont interprétables.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Il est impératif de tenir compte du contexte économique et social dans les enquêtes sur le bien-être. En effet, le désarroi des Français face à la question des retraites notamment pèsera fortement sur la perception du bien-être.

Xavier GHEWY

Le règlement statistique européen sur les déchets s'intéresse à l'information en quantité. Par ailleurs, les quantités sont généralement mieux connues que les volumes.

S'agissant de la gestion des déchets en valeur, le rapport de la Commission des Comptes de l'Environnement indique la dépense sur la gestion des déchets, que ce soit pour les déchets dangereux ou non dangereux. Le règlement prendra en compte la prévention indirectement dans la mesure où les mesures de prévention devrait conduire à observer une baisse des quantités de déchets produites. Par ailleurs, les enquêtes du SOeS et de l'Insee interrogent sur les actions de prévention mises en place.

Un participant

En matière de développement durable, l'objectif final est d'éliminer toute production de déchet en cessant d'exploiter les ressources sans les reproduire. Le terme de déchet est donc contradictoire avec la notion de développement durable. Les professionnels parlent désormais de matière secondaire.

V. Proposition d'avis - Françoise Dussert

Le projet d'avis adopté après discussion figure au début de ce compte rendu.

VI. Examen pour avis d'opportunité d'un projet d'enquête**Enquête thématique sur la qualité énergétique préconisée dans la construction neuve**

La Commission émet un avis d'opportunité favorable.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le(cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiche descriptive de l'enquête présentée en opportunité
- Avant projet de programme statistique 2011
- Les actes de la cohérence nationale sur les indicateurs de développement durable et les propositions d'indicateurs sont sur le site : www.cnis.fr

Paris, le 26 juillet 2010 - N° 211/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête thématique sur la qualité énergétique préconisée dans la construction neuve

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 10 juin 2010, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête thématique sur la qualité énergétique préconisée dans la construction neuve.

Cette enquête a pour objectif de décrire la problématique de la qualité énergétique dans la construction neuve sous deux aspects, avec à chaque fois un éclairage sur les aspects environnementaux : la qualité dans le processus de construction (les démarches qualité sur le chantier, la garantie dommage ouvrage, la démarche HQE Haute Qualité Environnementale, les matériaux préconisés ...) et la qualité du produit final livré (garanties décennales, quinquennales, avec des réponses très variées de la part des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre ; nouveaux labels de performances énergétiques des bâtiments, économies d'eau ...).

Elle sera réalisée auprès des promoteurs immobiliers, des constructeurs de maisons individuelles, des entreprises générales, et auprès des architectes, sociétés d'ingénierie du BTP et économistes de la construction (secteurs des services).

Le champ de l'enquête porte sur les entreprises exerçant une activité de construction, soit environ 4 000 entreprises.

L'enquête sera réalisée par voie postale au cours des troisième et quatrième trimestres 2011.

Le comité de pilotage sera composé de membres du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, de l'Ademe, du CSTB et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (FPC, UMF et FFB).

Une diffusion est envisagée sous forme de publications du SOeS. Une base de données sera également constituée.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.